

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET PRINCIPAL

En premier lieu, l'année budgétaire 2005 sera marquée par une montée en puissance de l'intercommunalité. En effet, les premiers transferts de compétences depuis le budget principal doivent avoir lieu dans le courant du présent exercice. Pour le budget de fonctionnement, ils porteront essentiellement sur les dépenses scolaires et périscolaires. Si les crédits qui seront ouverts au budget primitif devront couvrir la totalité de l'exercice, une décision modificative constatera le transfert des charges lors du vote acceptant cette passation de compétence à la CCPL. L'allocation de compensation de perte du produit de la taxe professionnelle, que nous verse la communauté en sera proportionnellement amputée.

Je vous rappelle en effet que la Communauté de Communes du Pays de LOURDES a décidé la mise en application, à compter de 2004, d'une Taxe Professionnelle unique. L'allocation de compensation versée à la commune en 2004 a été égale au produit de la taxe touchée par Lourdes en 2003 diminuée du montant des impôts additionnels perçus par la CCPL cette même année 2003, soit une allocation de 5.799.884 Euros. L'évolution positive des bases de la taxe professionnelle constatée en 2004, essentiellement sur notre commune, a permis à la communauté d'encaisser un surplus de recettes de 344.477 Euros sur lesquels 290.708 Euros ont été reversés à la ville, le solde ayant bénéficié aux autres communes au titre de la solidarité. Les bases 2005 ne devraient pas connaître une évolution aussi importante que l'année précédente.

Avec des taux inchangés (depuis 1998) pour les trois autres taxes directes locales, le produit de la fiscalité directe ne devrait pas connaître une évolution supérieure à la revalorisation forfaitaire fixée par la loi de finances, des bases de la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière Bâti, soit, + 1,8%. Il convient donc d'attendre la communication définitive des bases fiscales, courant mars, pour confirmer cette prévision.

(Rappelons que les taux moyens nationaux pour les communes de 10.000 à 20.000 habitants, étaient déjà en 2004 largement supérieurs aux taux de notre commune :

Taxe d'habitation : 15,06 % contre 10,87 % pour LOURDES

Taxe foncier bâti : 21,34 % contre 16,06 % pour LOURDES

Taxe foncier non bâti : 57,17 % contre 26,78 % pour LOURDES)

D'autre part, je vous précise que le maintien des taux s'effectue malgré certaines contraintes, à savoir :

- un taux d'inflation qui s'est établi en 2004 à 1,9 %, alors que la Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire n'est garantie qu'à hauteur de celle de 2004, la garantie ne progressant à compter de 2006 que de façon très faible (25 % du taux de progression de l'ensemble des ressources de la DGF).

Or, la Dotation Globale de Fonctionnement, qui a depuis 2004 une assiette élargie avec l'intégration de la part salaires de la taxe professionnelle, représente près de 27 % des recettes de fonctionnement de notre collectivité (7.840.810 Euros perçus en 2004).

Je précise en outre que le montant de la DGF 2005, calculée sur de nouveaux critères prévus par la Loi de finances 2005 (dotation de base, dotation superficière, dotation garantie), ne permettra pas à la commune de bénéficier d'autres péréquations.

Les autres recettes de fonctionnement, à savoir essentiellement le produit des services du domaine, ne devraient pas progresser malgré une augmentation des tarifs 2005 pour les droits de voirie et les opérations funéraires.

Par contre, comme chaque année, certains postes de dépenses vont connaître une augmentation, au premier rang desquels les frais de personnel. Car la masse des rémunérations progresse rapidement sous l'effet notamment de l'augmentation des taux de cotisation. Par exemple, le cumul de la cotisation supplémentaire "lundi de Pentecôte", du régime additionnel de retraite sur les primes et de l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales représentent, en moyenne nationale, un montant près de trois fois supérieur à l'augmentation de la DGF (dotation forfaitaire). La progression de ce poste, d'environ 3,20 %, soit 300.000 Euros, s'explique aussi par les cotisations d'assurances pour les risques statutaires et par les évolutions habituelles liées aux déroulements de carrière. En conséquence, les majorations des frais de personnel ne sont plus couvertes par les gains cumulés de la D.G.F. et des bases de la fiscalité directe, ce qui va atténuer les possibilités d'autofinancement de la commune.

Parmi les autres charges en évolution, il faut citer les dotations et les subventions : ainsi la contribution municipale au Service Départemental d'Incendie et de Secours devrait s'accroître de 4,6 %, compte tenu du mode de calcul retenu par le conseil d'administration de cet établissement. Le volume prévisionnel des subventions aux associations va augmenter en raison de la progression de certaines aides comme celle réservée à la halte-garderie lourdaise pour la mise en application de conventions collectives, à l'association Forum avec la mise en place d'un bureau info-saisonnier, et à Lourdes-Développement pour le financement d'actions prévues dans le programme COESIMA.

Trois actions importantes auront également une incidence financière sur les charges de fonctionnement, à savoir, la nouvelle convention de délégation pour les transports en commun, la réalisation d'études de micro-zonage sismique et le lancement de la procédure pour la réalisation d'une ZAC à Anclades. L'aide aux investissements sur le Pic du Jer se traduira comme décidé en octobre dernier, par l'inscription d'une participation de 60.000 Euros au titre de 2005.

Ce différentiel d'évolution entre les dépenses et les recettes de fonctionnement impose donc la poursuite de notre politique de maîtrise de l'endettement et des charges courantes de fonctionnement.

Cette maîtrise budgétaire, avec des taux de fiscalité inchangés, contraste avec la progression des taux de plus de 9,00 % annoncée par le Conseil Général pour 2005 et plus encore pour la Région, ce qui aura pour effet de faire progresser la part de l'imposition départementale et régionale au-delà de 50 % du produit global des impôts locaux.

Pour l'investissement, le volume des dépenses dépendra du montant définitif de l'autofinancement et de l'obtention des subventions sollicitées. En effet, comme en 2004, le montant des emprunts pour les investissements courants ne devra pas dépasser les 1.500.000 Euros.

Je vous rappelle que 842.000 Euros ont été votés en décembre 2004, pour des travaux de gros entretien du patrimoine, de renouvellement de matériels, ainsi que pour le financement de l'aménagement du square Charles de Gaulle.

Parmi les nouvelles opérations envisagées, on peut citer :

- le renouvellement de matériels roulants dont une balayeuse,
- l'entretien de la voirie, des feux tricolores, de la signalisation routière et des bâtiments municipaux,
- la réalisation de travaux de voirie et d'éclairage public au quartier Saint-Joseph,
- l'aménagement du rez de chaussée du bâtiment Gazagne à l'Hôtel de Ville.

Les crédits ouverts en 2004 pour le paiement de la phase 1 du projet de restructuration du centre ville et non mandatés au 31 décembre 2004, seront reportés sur l'exercice budgétaire 2005. Les subventions escomptées pour l'opération de rénovation du pavillon Est de la halle devraient dépasser le taux de 50 % annoncé lors de la première présentation du projet. A noter cependant les délais très importants qui nous ont été imposés pour leur attribution, la Région n'ayant encore pas délibéré à ce jour, retardant ainsi l'attribution des crédits européens. Pour 2005, afin de permettre la poursuite de ce programme en centre ville, un nouvel emprunt de 1.500.000 Euros sera inscrit au budget. Compte tenu des subventions escomptées, en particulier dans le cadre du contrat de Pays, il doit permettre de financer une nouvelle tranche de travaux pour l'amélioration de l'accessibilité des rues commerçantes, l'aménagement de la place nord-ouest de la halle, l'acquisition d'un immeuble pour la création d'un centre social multiservices ainsi qu'une première tranche de travaux d'aménagement et l'acquisition de l'ancienne assiette de la ligne ferroviaire Lourdes - Pierrefitte.

Egalement dans le cadre du Pays, la CCPL doit inscrire à son propre budget, si le transfert de compétences est accepté, les travaux d'aménagement de la médiathèque et d'une cyberbase dans la halle.

En fonction des emprunts à réaliser, dont 1.700.000 Euros pour le financement des travaux 2004 reportés sur 2005 et de 3.000.000 d'Euros pour assurer l'équilibre budgétaire des investissements à inscrire en 2005, la dette s'établirait à 20.408.000 Euros. En effet, le recours à un volume réduit d'emprunt depuis 1998, permet d'avoir une dette au 1er janvier 2005, d'environ 19.850.000 Euros contre plus de 35.300.000 Euros en 1997 (soit 1.266 Euros par habitant en 2005, à comparer aux 2.253 Euros en 1997). Les références nationales à ce sujet font mention d'un endettement moyen de 1.034 Euros en 2004 pour les communes (tranche 20 à 50.000 habitants).

En raison des efforts consentis les années précédentes pour maîtriser l'endettement, la situation budgétaire actuelle permet donc de couvrir les futures échéances d'emprunts.

Les annuités d'emprunt ont moins diminué du fait du profil d'extinction de la dette qui est globalement vieillissante. Elles s'établissaient en 1998 à 5.100.000 Euros. Elles devraient s'établir en 2006 à moins de 3.700.000 Euros.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET DE L'EAU

Le Budget de l'Eau restera stable par rapport aux années précédentes.

Des crédits sont prévus en investissement à hauteur de 150.000 Euros pour des travaux d'extension de réseaux et pour la mise en place d'un traitement par rayons ultraviolets à la station de traitement de l'eau du Tydos.

La surtaxe communale ne sera pas augmentée (tarif actuel : 0,03049 Euro HT).

A noter que compte tenu des équipements dont dispose la commune, il sera possible de répondre favorablement à la demande des communes membres du Syndicat des 3 Vallées, qui souhaitent une augmentation des volumes d'eau livrée par Lourdes. Un avenant au contrat en cours devrait donc être prochainement soumis au conseil municipal.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les crédits nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche de travaux de la station d'épuration, les subventions et les emprunts correspondants ont été inscrits au budget 2003 et au budget supplémentaire 2004.

Les sommes engagées non mandatées en dépenses et les recettes non encore perçues seront reprises comptablement au Budget Supplémentaire 2005.

D'autre part, des crédits sont prévus pour des extensions de réseaux et pour des grandes réparations et ce à hauteur de 2.200.000 Euros.

En particulier est envisagé l'assainissement de la rue de la Fontaine et de la chaussée Maransin pour 570.000 Euros et l'assainissement de la zone de "SAUX" pour 1.200.000 Euros. Cette dernière opération devrait être menée en partenariat avec les communes situées au nord de la ville, et qui ont le projet de se raccorder à la station d'épuration de Vizens. Un nouvel emprunt de 1.000.000 Euros servira à financer cette réalisation. A noter que la commune de Poueyferré a également sollicité la possibilité d'étudier un raccordement surnote station d'épuration.

En fonction de la mobilisation en 2004 de 500.000 Euros d'emprunts qui ont assuré le financement une partie de la deuxième phase de la réalisation de la station d'épuration et des travaux d'assainissement habituels de la commune, une actualisation du montant de la surtaxe communale sera effectuée au mois d'avril de cette année.

Une nouvelle tarification sera effectuée en avril 2006 en fonction de la mobilisation de l'emprunt inscrit au budget primitif 2005.

| | |
|--|--------------------------------|
| Fixée au 1 ^{er} octobre 2001 à | 0,50308 Euro HT par mètre cube |
| et au 1 ^{er} avril 2003 à | 0,6831 Euro HT par mètre cube |
| soit | 0,72 Euro TTC, |
| au 1 ^{er} avril 2004 à | 0,8720 Euro HT par mètre cube |
| soit | 0,92 Euro TTC. |
| elle devrait être portée, au 1 ^{er} avril 2005 à..... | 0,9289 Euro HT par mètre cube, |
| soit 0,98 Euro TTC. | |

BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE ET DU STATIONNEMENT PUBLIC PAYANT DE SURFACE

Le budget 2005 sera identique dans sa décomposition à celui de 2004, les tarifs du parking municipal de la Merlasse demeurant d'ailleurs inchangés par rapport à ceux de 2004. .
En investissement, des crédits seront prévus pour l'entretien du bâtiment, à hauteur de 70.000 Euros.

BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Les travaux terminés depuis 2001, le budget enregistre principalement les loyers versés par la coopérative soit 11.532,34 Euros FIT, qui servent en particulier à assurer l'entretien du bâtiment.

Seront ajoutés en 2005, pour 30.000 Euros des inscriptions budgétaires-correspondant à une extension de la salle multiviandes pour la fabrication de steaks hachés.

Des subventions sont sollicitées pour cette réalisation à hauteur de 21.000 Euros (Contrat de Pays et Union Européenne).

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Le budget sera comparable à celui de l'année 2004. Des crédits sont réservés pour la réalisation d'une nouvelle tranche de caveaux d'environ 6.000 Euros.

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Le budget, identique dans sa structure à celui de 2004, comprendra les crédits nécessaires pour permettre le paiement des charges transférées (emprunts, amortissements, frais généraux) et les recettes correspondantes des loyers. A noter que des demandes récemment exprimées par une des entreprises de la zone de Saux contraindront peut être à l'inscription de crédits en cours d'exercice pour permettre la réalisation de travaux d'extension.